

ARBITRAGE

En vertu du *Règlement sur le plan de garantie
des bâtiments résidentiels neufs*
(Décret 841-98 du 17 juin 1998)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure (GAMM)

Dossier n° :
GAMM 2013-16-017
QH 17213

Date : 4 février 2014

DEVANT L'ARBITRE : JEAN MORISSETTE

9272-7213 QUÉBEC INC.

Entrepreneur

Et

LA GARANTIE HABITATION DU QUÉBEC INC.

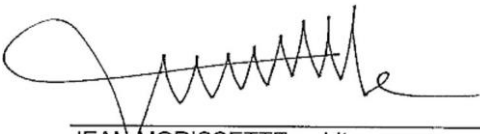
Administrateur

SENTENCE ARBITRALE

- [1] Il s'agit d'une demande d'arbitrage du 8 octobre 2013 concernant l'annulation de l'adhésion de l'Entrepreneur au plan de garantie de la Garantie Habitation du Québec en vertu de l'article 93 du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (L.R.Q. C.B-1.1, 5.8), ci-après le Règlement;

PRÉLIMINAIRES

- [2] Les parties ont été dûment convoquées à l'arbitrage demandé par l'Entrepreneur par avis de convocation en vertu de l'article 944.4 du *Code de procédure civile du Québec*;
- [3] Les parties ont admis et convenu de ma nomination et juridiction à rendre une décision sur la question soulevée par les Bénéficiaires. Elles ont aussi accepté que ma décision soit rendue plus de 30 jours suivant l'audition si cela s'avérait le cas;
- [4] Comme il a été mentionné au procès-verbal d'audition du 17 décembre dernier, les parties ont choisi de suspendre l'audition pour s'engager dans des discussions afin de tenter de trouver une entente. Par courriel du 4 février 2014, les parties confirment qu'une entente de règlement est intervenue, chaque partie payant sa part des frais de l'arbitrage;
- [5] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**
- [6] **PREND ACTE** du règlement hors cour intervenu entre les parties et de leur engagement à payer les frais de l'arbitrage en parts égales;



JEAN MORISSETTE, arbitre

M MARCO POIRIER
Représentant de l'Entrepreneur

Me JEAN-RAYMOND PARADIS
Procureur de l'administrateur

MARCO POIRIER pour
9272-7213 QUÉBEC INC.
21, Boulevard Quevillon, bureau 165
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6L2
Pour l'Entrepreneur

Et
ME JEAN-RAYMOND PARADIS pour
LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2
Pour L'Administrateur